



**Madame Radia OUARTI**

Conseillère transport routier

**Cabinet de Monsieur CUVILLIER**

Ministre des transports et urbain

Cabinet du Ministre délégué chargé

Des Transports, de la Mer et de la Pêche.

**246, boulevard Saint-Germain**

**75007 PARIS**

Réf : 2014/4005/PR.

**A l'attention de Mme Radia OUARTI**

Madame,

Sachant qu'une grande partie des services de votre ministère était occupée par l'affaire MORY-DUCROS, nous tenons à vous remercier de votre accueil lors de notre entrevue du 29 janvier dernier, que vous avez eu la courtoisie de maintenir.

Notre courrier du 5 novembre 2013 vous exposait les préoccupations des petites et moyennes entreprises de Transports Routiers. En effet, la plupart sont en sous traitance pour de grands groupes et l'arrivée programmée de l'Écotaxe représente un sujet d'inquiétude sur leur pérennité, car face à leurs donneurs d'ordre, la refacturation partielle de l'Écotaxe paraît illusoire.

Lors de notre entretien, nous avons surtout cherché à vous démontrer au travers de la remise de quelques dossiers de TPE et de PME de notre groupement, la fragilité dans laquelle se trouvent des entreprises de ce secteur.

**Historique peu glorieux de notre secteur d'activité en 2013.**

Le TRM aura connu 3 428 défaillances, redressements et liquidations contre 2 759 en 2012, représentant hors la Société MORY DUCROS la perte de plus de 25 500 emplois. Soit chaque jour ouvert la disparition d'une entreprise de transports et plus de 110 salariés. Il faut croire que ces chiffres qui représentent plus ou moins cinq fois le « quota de Mory Ducros », ne sont pas considérés comme alarmants. Ils passent totalement inaperçus sur tous les médias, et ne retiennent pas l'attention des différents ministères. 25 500 emplois en 2013 dans le secteur du transport serait-ce donc peanuts à l'échelle du pays ?

Les constructeurs de poids lourds, prévoient pour l'année 2014, un recul des investissements sur les plus de 6 tonnes de 5 à 10 %. Avec la meilleure volonté de chacun, la reprise nous semble vraiment loin.

En venant vous voir, notre attente était de savoir quelles seraient les propositions gouvernementales afin de ne pas enterrer encore plus profondément les transporteurs avec cette nouvelle taxe.

D'entrée de jeu, vous avez inversé la situation en nous demandant quelles seraient nos solutions pour permettre à l'État de récupérer 5 milliards d'euros, si l'Écotaxe était supprimée.

Nous vous avons répondu, à juste titre, que nous n'étions pas à Bercy pour présumer des budgets de l'État.

Suivant les différentes informations qui avaient été préalablement données, cette nouvelle taxe devait rapporter dans les caisses de l'État la somme de 1 milliard 600 millions, comment est-il possible que cette somme se soit transformée en 5 milliards ?

Il faut tenir compte de l'augmentation du prix kilométrique que va engendrer la mise en place de l'Écotaxe. Les PME et TPE du secteur routier ne sont pas en mesure de l'absorber, leur situation étant déjà bien mise à mal, il faudra bien que cette augmentation soit répercutée quelque part. Si nous supposons que cette taxe est répercutée aux donneurs d'ordre (Affréteurs, expéditeurs, clients directs, etc.) ces derniers ne voudront pas la prendre à leur charge, et, au final ce seront les produits finis qui se trouveront augmentés.

Ce qui revient à dire que cette taxe sera supportée par les citoyens, et donc constituera un impôt indirect, ce qui ne manquera pas de diminuer encore le pouvoir d'achat des français. C'est l'inévitable effet papillon.

Et pourtant, le Président de la République, Monsieur François Hollande, n'a-t-il pas promis au peuple qu'il n'y aurait aucune augmentation des impôts en 2014 et 2015 ?

Alors que certaines fédérations de transporteurs demandent à ce que soient relevés les tonnages des véhicules dispensés du paiement de cette taxe, vous nous avez laissez entendre qu'au contraire, nos dirigeants prévoyaient de l'appliquer aux véhicules de moins de 3T500, ce qui permettrait par la même occasion de contrôler le travail dissimulé éventuellement réalisé par ces véhicules.

Dans ce cas, nous pouvons imaginer que très vite, les taxis ainsi que toutes les voitures particulières seront eux aussi soumis à l'Écotaxe, ceci permettrait peut-être d'atteindre la somme de cinq milliards qui doit être récupérée !

Vous ne pouvez pas ignorer que la profession est au bord du gouffre et que la mise en place de l'Écotaxe risque de la faire définitivement plonger. La colère grandit au sein de cette corporation malmenée et jamais entendue, et il ne serait pas étonnant que le pays se retrouve immobilisé par un blocus des transporteurs. Mettre le feu aux poudres est facile, mais éteindre un incendie se révèle parfois beaucoup plus difficile. En cette période où tout va plutôt mal, un blocage de la France n'est certainement pas souhaitable.

C'est pour toutes ces raisons que nous souhaitons que ce nouvel impôt soit suspendu tant que la situation de la France n'est pas sur la voie d'une amélioration. L'application de l'Écotaxe engendrera des défaillances d'entreprises encore plus nombreuses et par voie de conséquence, chaque jour des centaines d'ouvriers iront augmenter les chiffres du chômage.

Nous restons à votre disposition afin de vous remettre, si vous le souhaitez, des éléments complémentaires sur les difficultés des PME et des TPE, et nous espérons vraiment que notre discours sera entendu.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations.